



**Pour la liberté syndicale,
la liberté d'expression,
contre les discriminations**

**RENDEZ-VOUS
LE 11 MARS 2021**

à 12h00 sur le parvis du tribunal - 75017 Paris

AVEC LE SOUTIEN DE HK



En déposant plainte contre le délégué syndical central CGT de Korian, la direction se déculpabilise en bafouant et méprisant les libertés syndicales, le droit d'expression et la liberté de la presse.

Trop de syndicalistes, de salarié.e.s, de citoyen.ne.s sont victimes d'agissements liberticides de la part d'entreprises et de l'Etat qui se donnent tous les droits.

La CGT dénonce ce nouvel acte de force et exige l'abandon de toutes les procédures judiciaires engagées contre ses militant.e.s. La liberté d'expression comme la liberté syndicale ne peuvent être remises en cause.

SYNDICALISTE, PAS VOYOU !

**En s'attaquant à un.e militant.e de la CGT,
on s'attaque à toute la CGT !**

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE - WWW.SANTE.CGT.FR